

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 29 juin 2009

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 20 avril 2009 ;
2. Comptes et gestion 2008, préavis No 05/2009 ;
3. Pose de l'éclairage public au Chemin du Chaney, préavis No 06/2009 ;
4. Réfection du Chemin des Vernes, préavis No 07/2009 ;
5. Elections du Bureau :
 - président(e)
 - 1^{er} vice-président(e)
 - 2^{ème} vice-président(e)
 - scrutateurs,
 - scrutateurs-suppléants ;
6. Election à la commission de recours en matière informatique et de protection des données;
7. Communications municipales ;
8. Communications du Bureau ;
9. Divers et propositions individuelles.

M. Philippe Diserens, président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les conseillères et conseillers, les membres de la municipalité, le public et la presse. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du conseil communal et peut donc valablement délibérer.

Avant de poursuivre la séance, M. Philippe Diserens informe l'assemblée de la démission de M. Jean-Paul Brack.

L'appel fait ressortir la présence de 52 membres du conseil. Se sont excusés : Mme Janine Loup et MM. Jean-Paul Brack, Jürgpeter Buser, Arnaud Isoz, Jean-François Martin, Jean-Nicolas Muff et Pierre-Louis Pasche. Non excusé : M. Youri Borboen.
Mmes Monique Martin et Catherine Paganuzzi fonctionnent comme scrutatrices.

1. Procès-verbal de la séance du 20 avril 2009

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. Comptes et gestion 2008, préavis No 05/2009

M. Philippe Diserens, président, précise que sous ce point de l'ordre du jour, il ne s'agit pas seulement d'examiner les comptes 2008, mais également le rapport de gestion établi par la Municipalité et le rapport sur la gestion établi par la commission de gestion. Il précise que chaque conseillère et conseiller a reçu, à titre consultatif, un exemplaire des comptes 2008 de l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges - Denges - Echandens - Lonay. Ce document n'est pas soumis au vote.

M. le Syndic n'a rien à ajouter mais est prêt à donner toutes les précisions qui pourraient lui être demandées.

M. Thierry Pache, président de la commission de gestion, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Philippe Diserens procède à la lecture simplifiée des comptes et ouvre la discussion.

Les comptes présentés sont donc équilibrés sur le chiffre de fr 13'541'403.40.

Par courrier, M. Jean-Nicolas Muff a demandé un éclaircissement sur le poste 210.4050.00 Impôt succession et donation de fr. 214'000.-- avec fr. 20'000.-- au budget. M. Panchaud répond que c'est bien un poste sur lequel il est impossible de faire des prévisions.

La parole n'étant plus demandée, il est passé ensuite au rapport de gestion établi par la Municipalité.

M. Philip Panchaud n'a rien à ajouter à son rapport si ce n'est les remarques qui ont été jointes lors de l'envoi de la convocation à cette séance.

M. Thierry Pache n'a aucun commentaire à ajouter à son rapport.

M. Philippe Diserens ouvre la discussion au sujet du rapport de gestion de la Municipalité.

Page 8, M. Philippe Bohner précise qu'il a été élu à la commission des finances en 2008 et M. Daniel Dietrich en 2006.

Page 7 du complément, Mme Isabelle Katz demande confirmation que c'est l'association qui a engagé la responsable et non la commune, cette dernière ayant soutenu ce projet.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Diserens donne lecture des conclusions du préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 05/2009,
- vu le rapport de gestion de la Municipalité,
- vu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

1. d'accepter les comptes 2008 de la bourse communale, ainsi que les comptes de fonctionnement et les bilans tels qu'ils sont présentés,
2. de donner décharge de son mandat à la Commission de gestion,
3. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2008.

3. Pose de l'éclairage public au Chemin du Chaney, préavis No 06/2009

M. Michel Pache, n'a rien à ajouter à son préavis.

M. Philippe Bohner, président de la commission des routes, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Philippe Diserens ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il donne lecture des conclusions et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 6/2009,
- vu le rapport de la Commission des routes
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 93'000.-- pour la pose de l'éclairage public au Chemin du Chaney,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans et/ou de prélever tout ou partie sur un Fonds et/ou une Réserve

4. Réfection du Chemin des Vernes, préavis No 07/2009

M. Guy Richard étant indirectement concerné par ce préavis demande à se retirer, ce qui lui est accordé.

M. Michel Pache, n'a rien à ajouter à son préavis.

M. Philippe Bohner, président de la commission des routes, n'a rien à ajouter à son rapport si ce n'est qu'il précise que M. Denis Richard, également concerné, s'est abstenu lors du vote de la commission précitée.

M. Daniel Dietrich, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Philippe Diserens ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il donne lecture des conclusions et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 7/2009,
- vu le rapport de la Commission des routes
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE (1 abstention)

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 128'000.-- pour la réfection du Chemin des Vernes,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 10 ans et/ou de prélever tout ou partie sur un Fonds et/ou une Réserve.

5. Elections du Bureau :

5.1. Election du Président

M. Philippe Diserens accepte d'être candidat.
Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	52
Bulletins rentrés	52
Bulletin blanc	1
Bulletin nul	0
Bulletins valables	52
Majorité absolue	27

M. Philippe Diserens est élu par 51 voix.

5.2. Election du 1er vice-président

M. Joël Moeckli accepte d'être candidat.
Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	52
Bulletins rentrés	52
Bulletins blancs	2
Bulletin nul	0
Bulletins valables	52
Majorité absolue	27

M. Joël Moeckli est élu par 50 voix.

5.3. Election du 2^{ème} vice-président

M. Jacques Perrinjaquet accepte d'être candidat.
Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	52
Bulletins rentrés	52
Bulletins blancs	1
Bulletin nul	1
Bulletins valables	51
Majorité absolue	26

M. Jacques Perrinjaquet est élu par 50 voix.

5.4 Election des scrutateurs

MM. Christophe Tschanz et François Vogel acceptent d'être candidats.
Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	52
Bulletins rentrés	52
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	52
Majorité absolue	27

M. Christophe Tschanz est élu avec 51 voix.

M. François Vogel est élu avec 51 voix.

5.5. Elections des scrutateurs-suppléants

Mlle Camille Bohner et M. Olivier Peissard acceptent d'être candidats.
Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	52
Bulletins rentrés	52
Bulletins blancs	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	52
Majorité absolue	27

Mlle Camille Bohner est élue avec 52 voix.

M. Olivier Peissard est élu avec 42 voix.

1 voix éparse

6. Election à la commission de recours en matière informatique et de protection des données

Mme Isabelle Katz accepte d'être candidate.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Bulletins délivrés	52
Bulletins rentrés	52
Bulletin blanc	2
Bulletin nul	0
Bulletins valables	52
Majorité absolue	27

Mme Isabelle Katz est élue avec 49 voix.

1 voix éparse

7. Communications municipales

M. Philipp Panchaud

TPM – Nouvelle numérotation

L'office fédéral des transports a décidé de changer la numérotation des lignes. Ainsi, en fin d'année 2009, les lignes urbaines des TPM seront numérotées de 1 à 10 sur la ligne 700.

Ainsi :

La ligne 1 deviendra la ligne 701,

La ligne 2 deviendra la ligne 702,

La ligne 3 deviendra la ligne 703,

La ligne 5 deviendra la ligne 705.

La numérotation des lignes régionales se présentera comme suit :

Morges – St-Prex - Etoy, actuellement ligne 59, deviendra la ligne 724

Morges - Lavigny, actuellement ligne 65, deviendra la ligne 726,

Morges – Apples, actuellement ligne 60, deviendra la ligne 728

Morges - Renens, actuellement ligne 58, deviendra la ligne 744

Morges – Cottens – Cossonay, actuellement ligne 75, deviendra la ligne 730

Morges – Aclens – Cossonay, actuellement ligne 70, deviendra la ligne 735

Pour mémoire, la ligne 58 est une ligne CFF, effectuée par les MBC sur mandat des CFF.

TPM – Statistiques

L'année 2008 vit une augmentation de l'utilisation des bus. Plus de 1'885'000 voyageurs ont utilisé le réseau TPM, soit une augmentation de 34%.

Cette progression est due à l'extension de la communauté tarifaire vaudoise (CTV) à l'arrière-pays morgien, à l'offre de prestations en soirée ainsi qu'au renforcement de l'offre le samedi et le dimanche. L'intégration de la ligne TL 57 dans le réseau TPM n'a compté que sur les 4 derniers mois de l'année. Il a été relevé que la fréquentation s'avère supérieure à celle de l'ancienne ligne.

Les transports spéciaux à destination de la FVE ont été reportés sur la ligne 3. De même, il y a une augmentation des gymnasiens touchés par la CTV.

La ligne 5 a connu une augmentation de la fréquentation, cela sans prestation supplémentaire.

La fréquentation de l'offre en soirée de la ligne 2 depuis le mois de septembre a augmenté à 10 – 11 voyageurs par course et dans les deux sens.

TPM – Nouvelle halle de stationnement / Atelier

La nouvelle halle de stationnement / Atelier est achevée. Malgré les difficultés rencontrées et le retard occasionné, le budget initial est respecté. Notre commune est indirectement concernée ; en effet, les coûts d'amortissement et de financement de celle-ci se retrouveront dans les coûts d'exploitation des bus TPM.

TPM – Nouvelles prestations

Les communes TPM ont accepté les mesures de développement des offres de prestations suivantes qui entreront en vigueur au changement d'horaire de décembre prochain, à savoir :

- Instauration d'une cadence à 10 minutes intégrale en heure de pointe du matin, soit de 06h00 à 08h00 sur la ligne 702 (actuellement ligne 2)
- L'extension de l'heure de pointe pour les lignes 701 (actuellement ligne 1) et 702 (actuellement ligne 2) de 06h00 à 09h00 et de 16h00 à 19h00 (au lieu de 17h00 actuellement)
- L'adaptation de l'offre en soirée en portant la cadence à 30 minutes de 20h00 à 22h00 pour les lignes 701 (actuellement ligne 1) et 702 (actuellement ligne 2) au lieu de la cadence à l'heure qui prévaut dans l'horaire en cours

Ceci répond à la demande des usagers et, surtout, facilitera la répartition des élèves d'Echandens et de Lonay, en particulier sur les courses à composante scolaire. Certaines courses étant déjà assurées pour le moment par des courses de doublures.

L'ensemble de ces propositions équivaut à une augmentation d'environ 10% de l'offre des prestations kilométriques. Le coût des ces nouvelles prestations est estimé à CHF 465'000.00, soit pour Echandens CHF 31'200, notre participation étant actuellement de 6,711%.

Un tout ménage sera envoyé en temps utile à la population indiquant les nouvelles prestations et numérotation des lignes. Une information sera également insérée dans le prochain journal d'Echandens.

Naturalisations

Ont acquis la nationalité suisse et la bourgeoisie d'Echandens :

selon la procédure de naturalisation facilitée (art. 22 LDCV) des jeunes de la 2^{ème} génération :

- Mlle Krenare Catherine Nishori, née le 06.05.1992 à Lausanne

selon la procédure de naturalisation facilitée (art. 25 LDCV) des étrangers nés en Suisse :

- Mme Filomena Antonietta Amarantidis, née Porreca le 10.07.1971 à Lausanne,
- M. Michael Amarantidis, né le 22.07.1973 à Lausanne,

- M. Frédéric Audun Mydske, né le 14.09.1983 à Lausanne.

Juggers Sécurité

La Municipalité a mandaté Juggers sécurité afin de contrôler de manière aléatoire en soirée, pendant les mois d'hiver, quelques jours par semaine, la place du Saugey, la place de l'Eglise, le Vieux et le Nouveau Collège. En vue de la prochaine fête de l'Abbaye des Agriculteurs, la Municipalité a décidé, pour le moment, de prolonger leur mandat jusqu'à fin août.

Il est à relever que les prestations requises à ces derniers ne sont pas fournies de même manière par la SRM.

M. Jean-Marc Landolt

Concept énergétique communal

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat a déclaré son intention de permettre aux communes de réaliser leurs missions dans les meilleures conditions, compte tenu, notamment de leur taille.

Dès lors, le Canton mettra à disposition des petites et moyennes communes vaudoises, dès fin août 2009, une série d'outils favorisant la réalisation d'un concept énergétique communal.

Cette démarche s'inspire du label « Cité de l'énergie » déjà pris en compte par plusieurs villes du Canton.

La Municipalité a décidé de profiter de cette opportunité, afin d'établir ce document, qui bénéficiera d'une subvention cantonale.

Cette étude permettra notamment d'évaluer l'opportunité de mener une réflexion plus détaillée pour l'approvisionnement énergétique des nouvelles zones à bâtir.

Il s'agit d'une démarche volontaire et non contraignante.

M. Guy Richard

Règlement sur la protection des arbres

Le Règlement sur la protection des arbres a été soumis à l'enquête publique du 24 avril au 24 mai 2009.

La mise à l'enquête n'a suscité aucune opposition et/ou remarque. Le Règlement sera donc soumis à votre approbation lors de la prochaine séance de votre Conseil.

Parc du Château

Nous avons eu la désagréable surprise de constater le dépérissement de plusieurs ifs dans le parc du Château. Selon l'avis de spécialistes, la cause est difficile à identifier. De nombreux ifs ont été touchés dans la région. Nous avons dû nous résoudre à abattre les 4 arbres touchés.

Afin d'alléger le travail de la voirie, la Municipalité a eu recours à une auxiliaire pour la tonte du gazon dans le parc. Son nom de baptême est « Gazounette ». Elle travaille 14 heures par jour, s'alimente partiellement à l'énergie solaire et prend ses vacances en hiver.

En résumé : nous avons acquis une tondeuse à gazon robotisée pour le parc du Château
Coût de l'installation et de la machine, prévus au budget : Fr. 8'300.--.

Mme Irène Caron

Aide humanitaire

La Commission Aide humanitaire s'est réunie le 12 mai 2009 au Château et a attribué les montants suivants, à prélever sur le budget 2009 :

FEDEVACO, projet au Rwanda	Fr.	4'000.--
FEDEVACO, projet au Tibet	Fr.	1'000.--
RESO-Femmes, projet « Marché couvert de poissonnerie »	Fr.	5'000.--
Morija	Fr.	7'000.--
Association TIWIZI Suisse	Fr.	<u>3'000.--</u>
 Total	 Fr.	 20'000.-- =====

8. Communications du Bureau

M. Philippe Diserens informe l'assemblée que M. Jean-Paul Brack a fait part de sa démission du Conseil communal.

Concernant la course annuelle du conseil, il remercie chaleureusement M. Guy Richard pour nous avoir permis de visiter Tridel. Il regrette toutefois que certains n'aient pas encore répondu à l'invitation !!!

Les représentants du conseil qui ont participé au Tir de l'Amitié ont terminé à une valeureuse 34^{ème} place.

La Fête Nationale aura lieu comme d'habitude les 31 juillet et 1^{er} août et sera organisée par la société de L'Abbaye.

Les prochains conseils auront lieu les lundis 2 novembre et 7 décembre 2009

9. Divers et propositions individuelles

M. Jean Martin revient sur le calcul de la majorité lors d'élections qui doit prendre en compte les bulletins blancs. Il profite de remercier encore une fois la commune pour son aide humanitaire et pour le choix des œuvres soutenues.

M. Philippe Bohner rappelle que la fête de l'Abbaye aura lieu les 15, 16 et 17 août 2009.

M. Jean-Daniel Gisclon indique que la commission nommée pour le prévis concernant le règlement sur la protection des arbres sera reconvoquée.

M. Guy Richard, après plus de 30 ans comme inspecteur du bétail, a été remplacé par M. Cedric Rieben.

M. Philip Panchaud précise que c'est Mme Irène Caron qui assumera la vice-présidence de la Municipalité à partir du 1^{er} juillet 2009.

Il rappelle également qu'il attend cordialement les membres du conseil lors de la réception qu'il organise à l'occasion de L'Abbaye.

M. Philippe Diserens souhaite un bon été à tous et lève la séance à 21 h.30.

Le Président :

La Secrétaire :

Philippe Diserens

Claire-Lise Martin